



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Créteil, le 27/09/2016

Francine BRUN  
Claude DESFRAY  
IA-IPR d'éducation musicale

à

Mmes et Mrs les professeurs d'éducation  
musicale et de chant choral

**Rectorat**

**Secrétariat des IA-IPR**

Affaire suivie par  
Claude DESFRAY  
Téléphone  
01 57 02 68 44  
ce.ipr3@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : www.ac-creteil.fr

**Objet : Informations de rentrée**

Chères et chers collègues,

L'éducation musicale, par la simple juxtaposition des deux termes qui la qualifient, nous rappelle immédiatement la double dimension éducative et artistique dont elle est porteuse. Ce constat souvent exprimé prendra pleinement sens avec l'ensemble des nouvelles dispositions qui entrent en application dès cette rentrée 2016: socle, programmes, parcours, évaluation.

L'appropriation et la mise en synergie de cet ensemble constitueront l'étape finale de la refondation initiée en 2012.

Notre projet académique 2016-2019, énonce quant à lui des orientations spécifiques visant à conforter notre action quotidienne: accroître la performance, faire vivre les valeurs de la République, développer la coopération avec les partenaires de l'école, stabiliser et valoriser les ressources humaines. Chacun de ces axes est décliné en différents leviers d'action dont nous vous invitons à prendre connaissance :

<http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

**AU COLLÈGE :**

**LES PROGRAMMES:**

L'approche par compétences a pour vertu essentielle de lisser une forme de hiérarchie qui pourrait s'installer entre les différents champs disciplinaires. Ainsi, les programmes publiés en 2016 mettent en évidence la circulation dynamique existant entre les multiples enseignements:

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33400](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400)

Nous vous invitons à prendre également connaissance des documents d'accompagnement publiés par l'Inspection générale et la DGESCO et accessible sur le site EDUSCOL:

**-Cycle 3:** <http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html#lien1>

**-Cycle 4:** <http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-d-accompagnement-education-musicale-c4.html>

Ce corpus documentaire est en cours de production et sera prochainement abondé de quelques fiches supplémentaires. Les documents actuels fournissent déjà des pistes de travail et contribuent également à apporter des réponses aux questions pédagogiques.



### LES ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES:

Les EPI permettent d'aborder des contenus des programmes d'éducation musicale à partir d'une approche interdisciplinaire tandis que l'AP permet de travailler les compétences transversales à partir de contenus disciplinaires.

Les EPI sont obligatoires pour tous les élèves du cycle 4 et tout professeur d'éducation musicale peut y participer tout en veillant à ce que ceux-ci s'inscrivent dans une proportion raisonnable au regard de l'heure hebdomadaire d'éducation musicale.

Tout professeur d'éducation musicale peut également participer à de l'AP et travailler plus spécifiquement des compétences liées à la maîtrise de la langue, à l'oralité, à la capacité à effectuer des recherches ou mener une soutenance telle que demandée dans la nouvelle épreuve orale du DNB.

### LES PARCOURS:

L'éducation musicale, au delà du seul parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pourra également contribuer aux trois autres parcours suivis par les élèves: Avenir, Citoyenneté, Santé.

Concernant ces parcours, voici également les liens permettant d'accéder aux textes de référence ainsi qu'aux quelques ressources disponibles:

**-PEAC:** <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Ce parcours est assorti d'une Charte pour l'EAC, publiée en juillet dernier et dont il pourra être utile de prendre connaissance également.

**-Parcours AVENIR:** <http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-avenir.html>

**-Parcours CITOYEN:**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=103533](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533)

**-Parcours SANTÉ :**

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=97990](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990)

### L'ÉVALUATION:

Elle constitue bien la clé de voûte des apprentissages car elle doit permettre à l'élève de faire le point à tout moment sur ses propres acquisitions. Le livret scolaire unique numérique (LSUN) du CP à la 3<sup>e</sup> sera l'outil de référence. Toutes les explications sont disponibles sur le lien suivant qui permet également de télécharger un tutoriel:

<http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html#lien1>

Les modalités d'attribution du nouveau DNB sont explicitées et accompagnées de sujets 0 sur le lien Eduscol suivant:

<http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>

### AU LYCÉE :

Le programme limitatif du baccalauréat est publié dans la note de service:

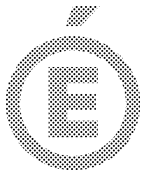
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=97025](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97025)

### Enseignements de spécialité série L, le programme limitatif est partiellement renouvelé comme suit :

Musique - Enseignement de spécialité, série L:

**Timbre et son, rythme et temps, arrangement et interprétation, diversité et relativité des cultures :** ces directions de travail qui organisent l'enseignement de la musique en classe terminale peuvent être aisément nourries par l'écoute et l'étude des différentes œuvres du programme limitatif. Si certaines engagent plutôt à travailler dans une direction plutôt qu'une autre, toutes sont opportunément éclairées par les problématiques de travail induites par le programme d'enseignement.

Dans tous les cas, l'étude des œuvres au programme du baccalauréat présentées ci-dessous ne peut circonscrire celui mené au titre du programme d'enseignement



3

de la classe terminale. Le professeur en alimente l'étude « par un choix diversifié de références musicales supplémentaires et complémentaires » (extrait du programme fixé par l'[arrêté du 21 juillet 2010](#), B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010), références permettant au candidat de nourrir son devoir écrit et d'enrichir sa prestation orale.

#### **Direction de travail : le timbre et le son**

- **Claude Debussy** : *Sonate pour flûte, alto et harpe*.

#### **Direction de travail : l'interprétation et l'arrangement**

- Germaine Tailleferre, Quatre opéras bouffes, petite histoire lyrique de l'art français, du style galant au style méchant, sur des livrets de Denise Centore, pour voix solistes et orchestre de chambre.

#### **Direction de travail : la musique, diversité et relativité des cultures**

- **Le jazz et l'Orient** (accompagnement documentaire déjà réalisé).

Chacune des pièces de cet ensemble évoque de façon singulière le dialogue des cultures, celles de l'Orient et du bassin méditerranéen et celles du jazz occidental, lui-même issu d'une histoire partant de l'Afrique noire et passant par l'Amérique du Nord avant d'investir la globalité du monde occidental.

La durée cumulée exceptionnellement longue de ces cinq pièces s'explique par l'esthétique même des cultures dont elles sont issues. Si les formes sont le plus souvent simples, le discours mélodique, le travail du phrasé ou encore l'ornementation exigent quant à eux un temps important pour se développer et permettre à l'auditeur d'en prendre la mesure.

- Ibrahim Maalouf, *They don't care about us*, in album *Diagnostic* ;
- Rabih Abou-Khalil, *Mourir pour ton décolleté*, in album *Songs for Sad Women* ;
- Avishai Cohen, *Aurora*, in album *Aurora* ;
- Jasser Haj Youssef, *Friggya*, in album *Sira* ;
- Marcel Khalifé, *Caress*, in album *Caress*.

#### **Direction de travail : la musique, le rythme et le temps**

- Wolfgang Amadeus Mozart : Sérénade *Gran Partita*, Sib majeur, K361.

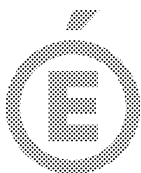
#### **Option facultative toutes séries, deux tiers du programme renouvelés :**

Musique - Option facultative toutes séries

Les œuvres qui suivent sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. « Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. » (extrait du programme fixé par l'[arrêté du 21 juillet 2010](#), B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010).

- **Maurice Ravel** : *Concerto pour la main gauche*.

- Wolfgang Amadeus Mozart : *Divertimento* K136, D Majeur.



- **L'Affaire Tailleferre**, production lyrique de l'Opéra de Limoges (2014) au départ de l'œuvre radiophonique de Germaine Tailleferre, Du style galant au style méchant, 4 opéras bouffes pastiches (webdocumentaire disponible sur le site de Canopé).

4

Nous rappelons que tout professeur de collège peut être sollicité pour siéger comme jury des épreuves orales dont le calendrier vous sera fourni dès qu'il aura été établi par le SIEC.

#### **FORMATION CONTINUE :**

Poursuivant les actions menées l'an passé, des journées de formation dédiées à la réforme et aux programmes disciplinaires seront proposées durant le premier trimestre. Elles permettront notamment d'approfondir les points évoqués ci-dessus.

Le plan académique de formation reste consultable sur la page d'accueil du site de la cellule académique de la formation et en présente l'architecture globale :

<http://caform.ac-creteil.fr/index.php>

Les inscriptions en ligne sur GAIA sont closes depuis le lundi 19 septembre. La validation de ces inscriptions par les chefs d'établissements sera effective début octobre.

Un module reste cependant ouvert toute l'année aux inscriptions : MUS0404, didactique de l'éducation musicale et partage d'expériences dans sa pratique professionnelle. Pour y participer, il suffit de demander à son chef d'établissement de procéder à l'inscription individuelle.

Pour toute autre précision sur la formation continue, notre conseiller en formation pour l'éducation musicale : [jean-luc.castel@ac-creteil.fr](mailto:jean-luc.castel@ac-creteil.fr) est également disponible au 01 57 02 67 82.

#### **PLACE DES OUTILS NUMÉRIQUES DANS NOS PRATIQUES:**

En 2016, les outils numériques continuent à questionner la pédagogie de manière constructive. Les nouvelles approches possibles, le rôle que ces outils peuvent tenir dans les activités de production, de création, d'évaluation, de travail collectif à distance doivent entrer dans notre champ de questionnement quant à l'évolution des pratiques. Pour faciliter cette réflexion, le GREID d'éducation musicale poursuivra ses activités tout au long de l'année et sera heureux d'accueillir les professeurs qui le souhaitent lors de quelques séances « portes ouvertes » afin de les conseiller sur les équipements numériques et de montrer quelques pratiques fondées sur ces outils. La correspondante académique est [virginie.soulier@ac-creteil.fr](mailto:virginie.soulier@ac-creteil.fr) et peut, à ce titre être contactée à tout moment pour vous conseiller. Le calendrier des séances sera fourni ultérieurement sur la liste de diffusion.

#### **CHORALES ET CONCERTS ACADÉMIQUES :**

La valorisation du travail des chorales est toujours un moment fort. Qu'il s'agisse des projets regroupant plusieurs établissements dans le cadre du festival choral académique ou de productions chorales ou instrumentales réalisées au sein des établissements, ces actions recueillent une large adhésion des publics concernés. Les professeurs qui le souhaitent peuvent bénéficier du soutien logistique (assurances, forfaits SACEM, sonorisation, etc.) de nos associations académiques AROCEA-MUSICHOEUR.

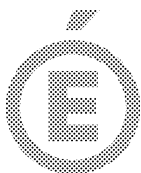
<http://www.musicchoeur.musique.ac-creteil.fr>

Le coordonnateur académique de ce dispositif peut être joint à l'adresse :

[pierre-gerard.verny@ac-creteil.fr](mailto:pierre-gerard.verny@ac-creteil.fr)

Pour les projets relevant de l'AROCEA, le professeur référent est :

[Yves.verhoeven@ac-creteil.fr](mailto:Yves.verhoeven@ac-creteil.fr)



Les mails des coordonnateurs départementaux figurent également sur le site Musichoeur. Vous y trouverez les compte-rendu des dernières réunions ainsi que la nouvelle convention 2017.

Deux réunions départementales associatives se tiendront prochainement, le calendrier sera également consultable sur le site Musichoeur.

5

#### **ACTION CULTURELLE :**

Pour tout montage de projet culturel partenarial (ateliers, résidences d'artistes, etc.), pour tout ce qui concerne les dispositifs d'éducation artistique et culturelle complémentaires des enseignements, il est impératif de vous adresser à la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle (DAAC) en contactant son conseiller musique :

[yves.guinchat@ac-creteil.fr](mailto:yves.guinchat@ac-creteil.fr) (01 57 02 66 59)

#### **RÉPARTITION DES SECTEURS**

Concernant les animations pédagogiques, les visites conseil ou les inspections, la répartition des secteurs est reconduite à l'identique des années précédentes :

Mme Francine BRUN : Seine Saint-Denis, Seine et Marne nord

M. Claude DESFRAY : Val de Marne, Seine et Marne centre et sud

Vous pouvez nous contacter par mel pour toute question d'ordre pédagogique ou plus largement professionnelle, selon vos secteurs :

[francine.brun@ac-creteil.fr](mailto:francine.brun@ac-creteil.fr)

[claude.desfray@ac-creteil.fr](mailto:claude.desfray@ac-creteil.fr)

Pour tout envoi de courrier postal:

Secrétariat des IA-IPR,  
Rectorat de Créteil  
4 rue Georges Enesco  
94010 CRETEIL CEDEX

01 57 02 68 44

Courriel : [ce.ipr3@ac-creteil.fr](mailto:ce.ipr3@ac-creteil.fr)

Télécopie : 01 57 02 61 61

En activant votre boîte mel académique, vous bénéficierez d'informations régulières qui seront également relayées par notre site disciplinaire:

<http://musique.ac-creteil.fr/>

À tous, nous souhaitons une très belle année scolaire.

Francine BRUN et Claude DESFRAY

IA-IPR d'éducation musicale